

Contentieux - Urbanisme - Affaire FRALSEN c/ Ville de Besançon - Permis de construire accordé à la SCI «Le Pythagore» - Appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par jugement du 10 décembre dernier, le Tribunal Administratif a annulé le permis de construire accordé le 18 août 1994 par la Ville de Besançon à la SCI «Le Pythagore», au motif d'un zonage illégal du POS (secteur Nord).

La parcelle en cause est inscrite en zone UC (bâtiment à usage d'habitat collectif), alors que pour le Tribunal elle devrait être intégrée à la zone UY (bâtiment à usage industriel, artisanal ou commercial).

La Ville de Besançon entend interjeter appel de cette décision au motif que le classement litigieux de cette parcelle est en fait fondé tant pour des raisons historiques que géographiques.

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser M. le Maire à faire appel du jugement du Tribunal Administratif de Besançon devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue favorablement sur ce dossier à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 6 avril 1999.